Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 059-265900175-20230704-DE23_032-DE

DE23.032

MARCHÉS PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE D'ARMENTIÈRES ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ET DE
MATÉRIAUX DIVERS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES
TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE
CONVENTION CONSTITUTIVE

Autorisation - Approbation

6880

La Ville d'Armentières et le Centre communal d'action sociale (CCAS) doivent, respectivement, lancer une consultation pour l'achat de fournitures et de matériaux divers nécessaires à la réalisation des travaux effectués en régie.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville et le CCAS d'Armentières ont décidé de constituer un groupement de commandes pour bénéficier de prix plus intéressants. Pour ce faire, une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché public commun.

Cette convention désigne la Ville d'Armentières comme coordonnateur qui, à ce titre, est chargée d'organiser la procédure, de la rédaction des pièces du dossier de consultation des entreprises au choix du titulaire. Une fois le choix établi, le coordonnateur signera les marchés et procédera à leur notification.

Le coordonnateur réalisera la procédure conforme à l'estimation financière des besoins à satisfaire à savoir 2 060 000 € HT sur 4 ans. Cette estimation correspond au seuil prévu par le Code de la commande publique dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Cette procédure sera mise en application conformément aux articles L 2124-2 et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

La Ville d'Armentières et le Centre communal d'action sociale, membres du groupement, effectueront leurs commandes directement auprès des prestataires retenus et régleront les factures correspondantes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID: 059-265900175-20230704-DE23_032-DE

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Armentières et le CCAS et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Bernard HAESEBROECK

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID - 050 205000475 20220704 DE22 022 D



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2023 Convocation du 23 juin 2023 Administrateurs en exercice: 17 Administrateurs présents: 4

L'an deux mille vingt-trois, le 4 JUILLET à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS: M. QUESTE, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR: Mme COBBAERT

EXCUSÉS: M. TISON-BEERNAERT, M. AIT EL HAJ

<u>ABSENTS</u>: Mme CASIER, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, Mme LATOUR, Mme PLAZANET, Mme LORIDAN, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS, M. VANNESTE